

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs tenue à l'école Massey-Vanier située au 222, rue Mercier, Cowansville, mardi 20 février 2018, à 19 h 00.

Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :

France Choinière	Vice-présidente
Jeannine Barsalou	
Georgette Beauregard Boivin	
Claude Dubois	
Marc Gagnon	
Pierre Lavoie	
Claude Nadeau	
Marie Claude Noiseux	
Geneviève Perron	
Serge Poirier	
Marie-Josée Cornay	Commissaire-parent au secondaire
Mélanie Huard	Commissaire-parent CCSEHDAA
Pascal Lavigne	Commissaire-parent

Commissaires absents :

Paul Sarrazin	Président
Marilyne Lafrance	
Danny Lamoureux	
Suzie Lambert	Commissaire-parent au primaire

Sont également présents :

Eric Racine	Directeur général
Alain Bachand	Directeur général adjoint
Guy Tardif	Directeur général adjoint, Service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire
Katherine Plante	Secrétaire générale
Anick Héту	Directrice, Service des ressources humaines
Mario Beauvais	Directeur, Service des ressources matérielles
Paule-Andrée Bouvier	Directrice, Service des communications et des affaires corporatives
Nathalie Paré	Directrice, Service des ressources financières

En l'absence de Monsieur Paul Sarrazin, Madame France Choinière agit en tant que présidente et Monsieur Pierre Lavoie comme vice-président.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame France Choinière ouvre la séance et constate le quorum.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Marie Claude Noiseux et appuyé par Monsieur Claude Dubois

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

I2CE1718-026

3.1 **SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 23 JANVIER 2018**

Il est proposé par Madame Georgette Beauregard Boivin et appuyé par Madame Marie Claude Noiseux

D'ADOPTER le procès-verbal tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3.2 **SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAL**

Aucun suivi.

4. **POINTS DE DÉCISION**

4.1 **RÈGLEMENT 3.2 – SITUATION ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

I2CE1718-027

4.1.1 **RÉFECTION DES VESTIAIRES AU GYMNASÉ – ÉCOLE DE LA HAUTE-VILLE**

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Comité exécutif ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)* et des règlements en découlant sur les octrois des contrats de construction ;

CONSIDÉRANT le besoin d'effectuer des travaux de réfection des vestiaires au gymnase à l'école de la Haute-Ville ;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire à la mesure « Maintien des bâtiments (50621) » ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse des soumissions par le professionnel concerné et la recommandation ;

CONSIDÉRANT que les travaux débiteront en juin 2018 et se termineront en août 2018 ;

Il est proposé par Madame Georgette Beauregard Boivin appuyé par Madame Marie Claude Noiseux

D'OCTROYER à l'entrepreneur Construction Michel Dufresne de Saint-Hyacinthe le contrat de construction, en partie pour le lot 2, pour effectuer les travaux de réfection des vestiaires au gymnase à l'école de la Haute-Ville au montant avant taxes de 130 530,00 \$.

Adopté à l'unanimité.

I2CE1718-028

4.1.2 **MISE AUX NORMES DES ISSUES – ÉCOLE DE L'ASSOMPTION**

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Comité exécutif ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)* et des règlements en découlant sur les octrois des contrats de construction ;

CONSIDÉRANT le besoin de mettre aux normes les issues à l'école de l'Assomption ;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire à la mesure « Maintien des bâtiments (50621) » ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse des soumissions par le professionnel concerné et la recommandation ;

CONSIDÉRANT que les travaux débuteront en juin 2018 et se termineront en août 2018 ;

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie appuyé par Madame Geneviève Perron

D'OCTROYER à l'entrepreneur Le Groupe Drumco Construction Inc. de Drummondville le contrat de construction, en partie pour le lot I, pour la mise aux normes des issues à l'école de l'Assomption au montant avant taxes de 133 527,48 \$.

Adopté à l'unanimité.

4.2 RÈGLEMENT 4.0 – DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS AU COMITÉ EXÉCUTIF ET AUTRES

12CE1718-029

4.2.1 ASSURANCES 2018-2019 - MANDATS

CONSIDÉRANT que chaque commission scolaire peut contracter une assurance, conformément aux articles 178 et 270 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

CONSIDÉRANT que la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* procède par achat regroupé depuis 2012 avec les commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie dans le but d'en retirer des économies ;

CONSIDÉRANT que la police d'assurance de la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* expire le 30 juin 2018 et qu'il y a lieu de la renouveler pour l'année scolaire 2018-2019 ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et l'obligation pour le regroupement de procéder par appel d'offres public ;

CONSIDÉRANT que, depuis 2012, les commissions scolaires mandataient annuellement la firme *Guy Turcot & associés (GT&A)*, consultant en gestion de risques, afin d'évaluer l'augmentation annuelle des primes et de recommander le renouvellement de la police pour une autre année ou le lancement d'un nouveau processus d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT la fin des activités de la firme *Guy Turcot & associés* en décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la firme *Consultants d'assurance Adelson & Associés (CAAA)*, nouveau partenaire d'affaire de monsieur Guy Turcot ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commission scolaire de poursuivre avec monsieur Guy Turcot afin d'assurer la continuité des services et de conserver l'expertise acquise au fil des six dernières années ;

Il est proposé par Monsieur Serge Poirier et appuyé par Madame Jeannine Barsalou

DE MANDATER la firme *Consultants d'assurance Adelson & Associés* pour agir en tant que consultant en gestion de risques et représenter la Commission scolaire du Val-des-Cerfs dans toutes les démarches visant le renouvellement de la police d'assurance pour l'année scolaire 2018-2019, incluant la préparation d'un appel d'offre public, le cas échéant ;

